

Motion du 8 mars 2023 de Mmes et MM. Yasmine Menétrey, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Daniel Sormanni et Christian Steiner: «Pour des transports publics plus accessibles en Ville de Genève».

(renvoyé à la commission des finances lors de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2023)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la réussite de l'opération de la Ville de Genève visant à octroyer un rabais de 100 francs sur les abonnements annuels TPG Junior;
- que cette subvention à la mobilité estimée à 500 000 francs est supportable par la collectivité publique, en particulier si l'on tient compte des nombreux bienfaits qu'elle apporte;
- que la crise globale que nous traversons actuellement a des répercussions sur les plans économique et climatique et que cela appelle des réponses circonstanciées de la part des autorités;
- que la lutte contre la précarité qui touche les familles et le fait de favoriser la mobilité douce constituent des mesures d'avenir qui profiteront à la population résidente de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'accorder aux familles avec enfants résidant en Ville de Genève un rabais de 200 francs sur les abonnements annuels Unireso TPG Junior, au profit de la catégorie des ménages dont les revenus ne dépassent pas les barèmes du groupe 7 relatif aux subsides d'assurance maladie de l'Etat de Genève.

Barème 2023 pour un couple avec ou sans charges légales

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	Groupe 9
Couple (sans charge légale)	0 à 45'000	45'001 à 55'000	55'001 à 65'000	65'001 à 75'000	75'001 à 85'000	85'001 à 95'000	95'001 à 105'000	105'001 à 115'000	
Couple + 1 charge légale	0 à 51'000	51'001 à 61'000	61'001 à 71'000	71'001 à 81'000	81'001 à 91'000	91'001 à 101'000	101'001 à 111'000	111'001 à 121'000	121'001 à 151'000
Couple + 2 charges légales	0 à 57'000	57'001 à 67'000	67'001 à 77'000	77'001 à 87'000	87'001 à 97'000	97'001 à 107'000	107'001 à 117'000	117'001 à 127'000	127'001 à 157'000
Couple + 3 charges légales	0 à 63'000	63'001 à 73'000	73'001 à 83'000	83'001 à 93'000	93'001 à 103'000	103'001 à 113'000	113'001 à 123'000	123'001 à 133'000	133'001 à 163'000
Couple + 4 charges légales	0 à 69'000	69'001 à 79'000	79'001 à 89'000	89'001 à 99'000	99'001 à 109'000	109'001 à 119'000	119'001 à 129'000	129'001 à 139'000	139'001 à 169'000